



Conseil scolaire catholique  
de district  
des Grandes Rivières

**IL EST IMPORTANT QUE CE  
COMMUNIQUÉ SOIT AFFICHÉ,  
EN TOUT TEMPS AU TABLEAU  
DE SANTÉ ET SÉCURITÉ AU  
TRAVAIL.**

**SSTCOM - Janvier 2003**

## COMITÉ MIXTE SUR LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ AU TRAVAIL

# RALLONGES ÉLECTRIQUES

- Ne pas brancher une rallonge dans une autre rallonge.
- S'assurer de bien dérouler entièrement la rallonge avant de s'en servir.
- Rechercher la marque CSA quand on achète une rallonge électrique. Cette marque confirme qu'il s'agit d'un produit déjà testé pour répondre aux plus récentes exigences des normes applicables.
- Éviter d'utiliser les rallonges usées ou endommagées.
- Ne jamais laisser les rallonges électriques branchées lorsqu'elles ne servent pas.
- Éviter de brancher plusieurs cordons d'alimentation dans une seule prise.
- Pour débrancher une rallonge électrique, tirer sur la fiche plutôt que sur le cordon lui-même.
- Éviter de couper l'alimentation d'un appareil en retirant brusquement le cordon de la prise. Cela risque d'endommager le cordon et de causer des chocs.
- Ne jamais enlever la troisième broche d'une fiche et s'assurer que la troisième broche est bien mise à la terre.
- Ne jamais utiliser les rallonges électriques en guise de dispositifs permanents d'alimentation.
- Éviter de placer les rallonges à proximité d'une source de chaleur, de l'eau ou de l'huile, lesquelles peuvent les endommager et causer des chocs.
- Éliminer les raccordements multiples.
- Ne pas permettre le passage des chariots et trolleys sur les rallonges électriques non-protégés.

**SOYEZ TOUJOURS PRUDENTES ET PRUDENTS**

H:\SanteSecurite\Communique\2003\SSTCOMJanv2003.wpd